



Vos enfants couverts partout et tout le temps

MA SCOLAIRE

Une protection optimale, adaptée à tous



Ma Scolaire, votre meilleure alliée pour les aventures de votre enfant, dès 9,90 € /an⁽¹⁾



En tant que parent, vous avez déjà beaucoup de choses à gérer : les petits bobos, les imprévus à l'école, les activités, les vacances... Mais parce qu'on sait que vous ne pouvez pas tout prévoir, être à vos côtés en cas d'imprévu c'est notre métier.

L'assurance scolaire AXA est conçue pour ça : **assurer vos enfants tout au long de leur journée, où qu'ils soient.** En classe, à la maison, sur leur trajet, pendant leurs activités extrascolaires, en stage ou même en voyage, avec Ma Scolaire ils bénéficient d'une protection optimale, de la maternelle jusqu'à leurs études supérieures.⁽²⁾

À quoi sert cette assurance ?



Rembourser les frais occasionnés par les blessures de votre enfant, même pour les blessures légères. Et pour les cas les plus graves dont serait victime l'enfant, **le versement d'un capital en cas de séquelles permanentes** et le **remboursement des frais d'obsèques.**⁽³⁾



option

Préserver la santé mentale et physique de votre enfant en cas de harcèlement.⁽³⁾



option

Indemniser les affaires personnelles de votre enfant en cas de racket, d'agression ou d'accident corporel.⁽³⁾



option

Indemniser les dommages que votre enfant peut causer involontairement à d'autres personnes, **défendre ses droits et lui porter assistance.**⁽³⁾

Bon à savoir : Même si la Sécurité Sociale et votre mutuelle couvrent les frais de soins, cela n'est pas toujours suffisant. Vous vous retrouvez alors avec un reste à charge. C'est précisément dans ces situations que l'assurance scolaire prend tout son sens.

(1) Formule Essentielle avec l'option Protection Harcèlement scolaire








(2) Jusqu'à 26 ans inclus

(3) Selon clauses et conditions du contrat Ma Scolaire

1. Choisissez la formule adaptée à vos besoins

Pour les garanties en cas d'accident corporel

Les montants ci-dessous sont des plafonds par accident.

		Formule Essentielle 9,90 €/an ⁽⁵⁾	Formule Intégrale 14,90 €/an ⁽⁵⁾
	Frais de soins Le remboursement des frais de soins liés aux blessures de l'enfant ou de l'étudiant (frais médicaux, de lunettes, de prothèse / d'appareillage, de médecine douce). ⁽⁶⁾	Jusqu'à 4 000 €	Jusqu'à 8 000 €
	Transport pour soins La couverture des frais de déplacement pour se rendre à l'hôpital, aux consultations de suivi ou aux séances de rééducation (en taxi, ambulance ou véhicule personnel). ⁽⁶⁾	Jusqu'à 300 €	Jusqu'à 500 €
	Soutien psychologique La prise en charge des frais de consultation chez un psychologue, un psychiatre ou un psychanalyste pour aider l'enfant ou l'étudiant à faire face à cette situation. ⁽⁶⁾	Jusqu'à 50€ par séance, maximum 3	Jusqu'à 50€ par séance, maximum 5
	Capital déficit fonctionnel permanent Le versement d'un capital en cas de séquelles permanentes. ⁽⁶⁾	Dès 6% de déficit fonctionnel permanent Jusqu'à 200 000 €	Dès 6% de déficit fonctionnel permanent Jusqu'à 200 000 €
	Frais d'obsèques Le remboursement des frais d'obsèques en cas de décès. ⁽⁶⁾	Jusqu'à 4 000 €	Jusqu'à 4 000 €
	Maintien scolaire En cas de blessure empêchant l'enfant ou l'étudiant de se rendre à l'école par les moyens habituels (ex : transports en commun) : la prise en charge des frais pour assurer la continuité de sa scolarité. ⁽⁶⁾	-	Jusqu'à 650 € pour la conduite à l'école Jusqu'à 200€ /mois pour l'aide pédagogique
	Garde à domicile La prise en charge des frais de garde à domicile, par un professionnel, si l'enfant est immobilisé pendant plus de 2 jours. ⁽⁶⁾	-	Jusqu'à 600 €

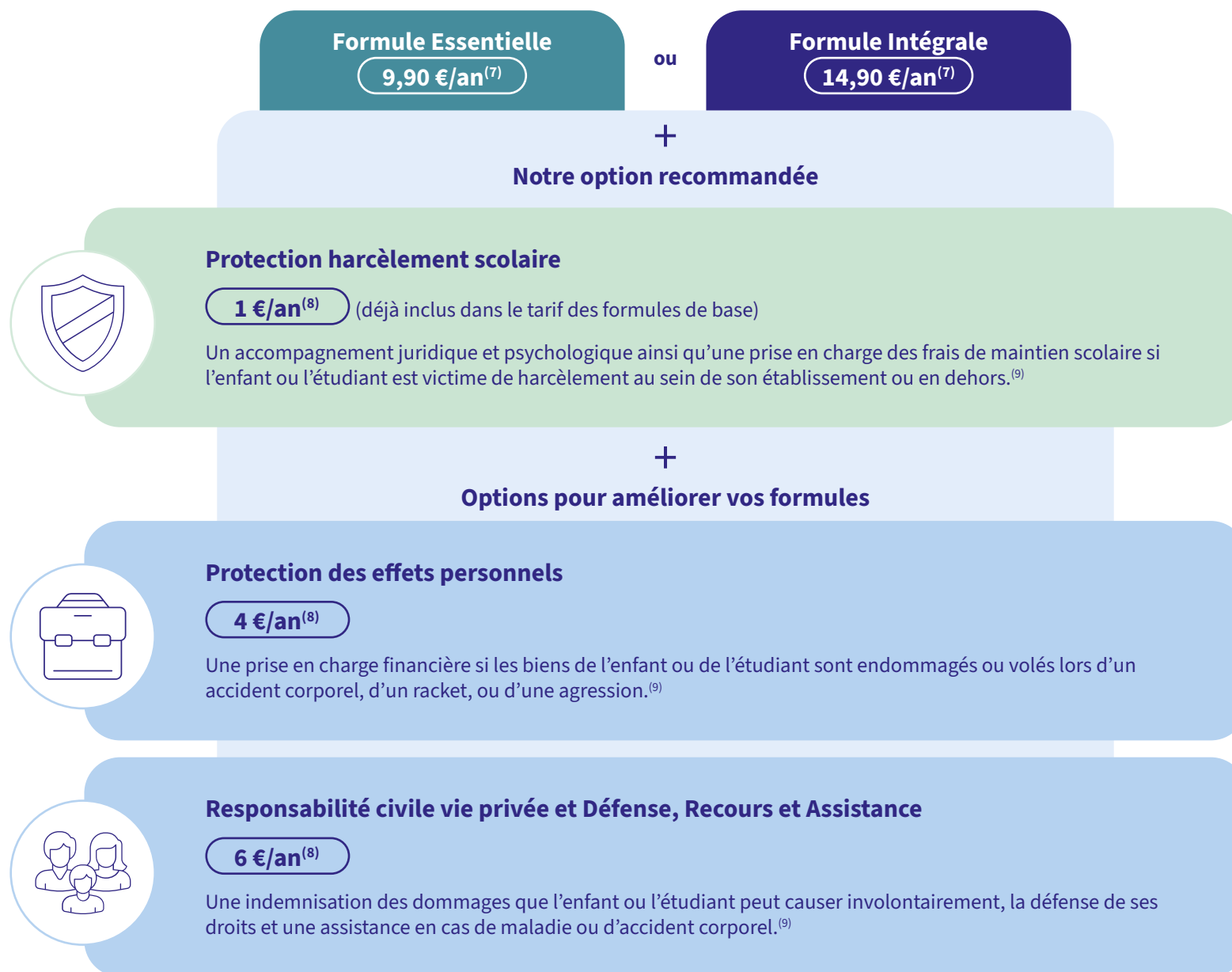
Le + AXA : Même si la Sécurité Sociale ou votre mutuelle n'interviennent pas, vos dépenses de soins sont prises en charge (dépassement d'honoraires, crème...)⁽⁴⁾.

(4) Le contrat Ma Scolaire intervient toujours sur le reste à charge après l'éventuelle intervention des organismes sociaux

(5) Tarif annuel par enfant ou étudiant assuré au contrat, incluant l'option Protection harcèlement scolaire

(6) Selon clauses et conditions du contrat Ma Scolaire

2. Complétez votre couverture avec les options



(7) Tarif annuel par enfant ou étudiant assuré au contrat, incluant l'option Protection harcèlement scolaire

(8) Tarif annuel par enfant ou étudiant assuré au contrat

(9) Selon clauses et conditions du contrat Ma Scolaire

Bénéficiez d'avantages



Le + Prévention

Des guides accessibles à tous, dès maintenant

Parce que la prévention est essentielle pour garantir la sécurité des enfants, AXA Prévention vous propose des guides de prévention accessibles en ligne. Adaptés aux petits et aux grands, ils évoquent des sujets essentiels comme les bonnes pratiques numériques ou encore le rapport aux écrans.



⇒ Pour en savoir plus

Les + Confiance

Des aides personnalisées

Avec la démarche Albatros, nous allons au-delà de la simple indemnisation et mettons en place des services sur mesure d'accompagnement au quotidien.

Un interlocuteur unique en cas de sinistre

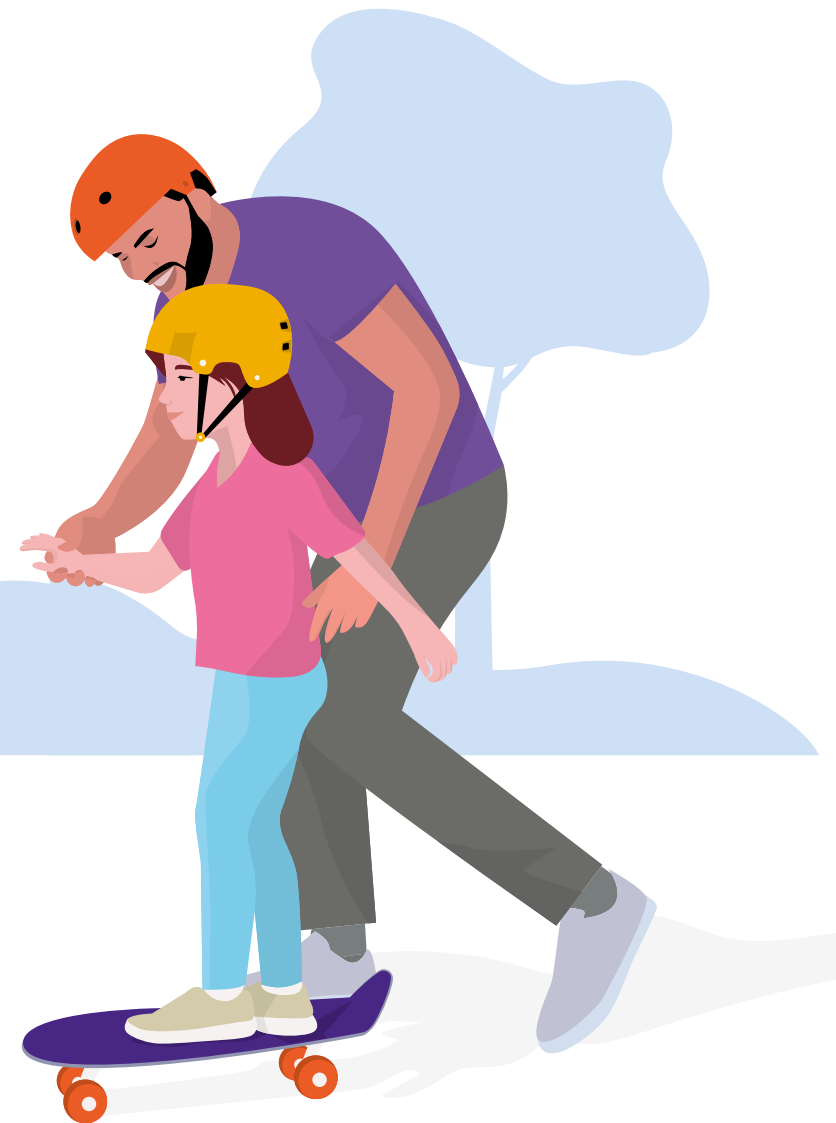
En cas de problème, vous rassurer c'est notre priorité. C'est pourquoi, un conseiller unique vous est dédié, depuis la déclaration de votre sinistre jusqu'à sa résolution.



Soyez attentifs à ce qui n'est pas couvert par ce contrat

Et pour que tout soit clair pour vous, voici les principaux cas non garantis avec ce contrat :

- ⊗ Les pertes et dommages causés ou provoqués par la faute intentionnelle des assurés.
- ⊗ Les dommages résultant d'obligations contractuelles réalisées à titre onéreux.
- ⊗ Les dommages corporels consécutifs aux accidents de la circulation lorsqu'ils impliquent un véhicule terrestre à moteur soumis à obligation d'assurance.
- ⊗ Les dommages corporels consécutifs à la pratique des sports aériens suivants : parachutisme, parapente, deltaplane, parachute ascensionnel, saut à l'élastique, ULM, autogyre, vol à voile, skydiving, planeur.





Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne sur axa.fr

AXA vous répond sur :



CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ:
avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Nos actions concrètes et la grille d'évaluation sont accessibles sur axa.fr/demarche-citoyenne

Les éléments communiqués dans ce document le sont à titre purement informatif. Ils ne sont constitutifs d'aucun engagement contractuel. En cas de doute votre interlocuteur AXA habituel peut vous renseigner. Parce qu'il est essentiel d'assurer la protection de vos données nous nous engageons à garantir leur sécurité et leur confidentialité. www.axa.fr/configuration-securite/donnees-personnelles.html

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • **Juridica** la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi. **Entreprises régies par le code des assurances. AXA Assistance France.** S.A. au capital de 2 082 094 € - RCS Nanterre 311 338 339 - TVA intracommunautaire n° FR 89 311 338 339. Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 11060030 - (www.orias.fr)

